



PRÉFET DE LA SARTHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Service eau-environnement

Unité biodiversité-forêt-chasse-pêche

ddt-bfcp@sarthe.gouv.fr Tél. : 02 85 32 75 84

BILAN 2024 DES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS – PROLONGATIONS – Suite à autorisation individuelle délivrée du 1^{er} AVRIL au 31 MAI 2024

Références : Article R.424-8 du Code de l'environnement et
Arrêtés préfectoraux fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Sarthe,
pour la saison 2023-2024

À renseigner par le bénéficiaire de l'autorisation et à retourner
au plus tard le 1^{er} JUILLET 2024 même si prélèvement NUL, à :

-La DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE – Service eau-environnement (unité BFCP)
19 boulevard Paixhans – CS 10013 – 72042 LE MANS Cedex 9 –
Courriel : ddt-bfcp@sarthe.gouv.fr Tél. : 02.85.32.75.84

et à :

-La FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS
« le Grand Courtu » -72210 VOIVRES-LÈS-LE-MANS-
Courriel : contact@fdc-sarthe.com Tél. : 02.43.82.21.46

Nom et prénom du bénéficiaire de l'autorisation :	
Numéro de l'autorisation 2023 :	
Unité de gestion du territoire :	
Commune (principale) du territoire :	

I – Bilan des interventions : (en cas de bilan nul, celui-ci porte la mention « NÉANT »)

Nombre total de sorties :	
Nombre maximum de sangliers observés par sortie :	
Nombre de sangliers prélevés :	

II – Descriptif des sangliers prélevés :

Date									
Sexe									
Poids									

III – Observations :

La pratique des tirs a-t-elle permis de prévenir des dégâts agricoles dus aux sangliers ?

<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
--------------------------	-----	--------------------------	-----

Observations (type de cultures préservées, autres mesures de prévention mises en œuvre, difficultés particulières, facteurs de réduction de l'efficacité des mesures, observations inhabituelles d'animaux) :

--

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont sincères

Fait à :	Le :
	Signature :